



GEF/C.40/05/Rev.1
27 avril 2011

Conseil du FEM
24-26 mai 2011
Washington

Point 11 de l'ordre du jour

PLAN D'ACTIVITE POUR LES EXERCICES 12-14 ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 12

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.40/05/Rev.1, intitulé *Plan d'activité pour les exercices 12-14 et budget de fonctionnement de l'exercice 12*, le Conseil prend bonne note du plan d'activité et approuve le budget de fonctionnement de l'exercice 12 qui s'établit à 32,546 millions de dollars répartis comme suit :

- a) 19,016 millions de dollars, dont 491 000 dollars pour financer une initiative spéciale du FEM lors de la Conférence Rio+ 20 ;
- b) 2,244 millions de dollars pour le STAP ;
- c) 3,046 millions de dollars pour l'Administrateur ; et
- d) 8,24 millions de dollars pour le Bureau de l'évaluation, dont 2,74 millions de dollars pour son budget annuel de base et 5,5 millions de dollars pour le financement des évaluations pluriannuelles.

Le Conseil approuve un montant additionnel de 100 000 dollars pour l'initiative spéciale de l'Administrateur (*Examen indépendant des systèmes*).

Le Conseil charge le Secrétariat, en consultation avec les Entités d'exécution du FEM, de lui soumettre un budget de fonctionnement pour l'exercice 13 et un plan d'activité pour les exercices 13-14 à sa réunion de mai 2012. Ce document combiné rendra compte de l'utilisation des ressources et des réalisations du FEM pendant l'exercice 12. Il présentera aussi un plan d'actualisation de la programmation des ressources et de la mise en œuvre des recommandations pour le reste de FEM-5.

RESUME ANALYTIQUE

1. Le FEM se trouve au début de la période couverte par la cinquième reconstitution de ses ressources (FEM-5). Les priorités et les activités pour les quatre années de FEM-5 (exercices 11-14) s'articulent sur les Recommandations pratiques pour cette période. Pour rattacher plus directement les interventions du FEM à ces recommandations, le plan d'activité pour le reste de FEM-5 est aligné sur les objectifs principaux du FEM, à savoir une plus grande appropriation des projets par les pays, une amélioration de l'efficacité de l'institution au plan des coûts et des résultats, une meilleure matérialisation des résultats à obtenir et un resserrement des relations avec les instances de la Convention et les partenaires clés.

2. Le plan d'activité décrit l'état d'avancement de la préparation ou de la mise en œuvre des politiques, arrêtées ou envisagées pour : i) appliquer les Recommandations pratiques pour FEM-5 et ii) mettre en œuvre les opérations de l'institution lors de FEM-5. Depuis la fin de la négociation de la cinquième reconstitution des ressources du FEM, le Secrétariat a mené à bien ou lancé l'application de toutes les Recommandations pratiques décidées pour FEM-5 selon le calendrier arrêté lors de la reconstitution des ressources. Les principales avancées sont les suivantes :

- a) Le nouveau programme d'aide aux pays et le financement direct des processus de constitution des portefeuilles nationaux (PCPN) ont démarré.
- b) Le FEM a actualisé sa politique de suivi et d'évaluation et applique ses mécanismes renforcés de gestion par les résultats.
- c) Le Conseil a décidé de lancer le projet pilote d'élargissement du réseau du FEM en application du paragraphe 28 de l'Instrument du FEM et une proposition sera présentée à cet effet lors de sa réunion de mai 2011 ; et
- d) D'importantes propositions sur des plateformes-cadres aux effets transformateurs sont en préparation.

3. Sous l'effet du programme d'application des réformes du FEM, la confiance que les partenaires et les acteurs du FEM placent dans l'institution s'est accrue. Pour preuve de ce contexte positif qui prévaut au sein du FEM, l'institution a fait une présentation particulièrement réussie de sa contribution à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité lors de la dixième Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya.

4. Les organes constitutifs du FEM – le Secrétariat, les Entités d'exécution, l'Administrateur, le Bureau de l'évaluation et le STAP – continueront de travailler en partenariat au cours des trois prochaines années de FEM-5 afin d'atteindre les objectifs énoncés dans les Recommandations pratiques et dans le document de programmation des activités pour FEM-5.

Le FEM continuera d'appliquer toutes les mesures adoptées afin que les pays s'approprient davantage ses projets, que l'institution devienne plus efficace au plan des coûts et des résultats, qu'elle rende mieux compte de son action aux Conférences des parties aux Conventions et qu'elle resserre ses relations avec ses partenaires clés.

5. Il est demandé d'inscrire 32,546 millions de dollars au budget de fonctionnement de l'exercice 12 pour les quatre organes constitutifs du FEM. Ce budget représente une augmentation de 19,8 % par rapport au budget approuvé de l'exercice 11, qui s'établissait à 27,16 millions de dollars. Il comprend cependant une dotation de 5,5 millions de dollars demandée par le Bureau de l'évaluation pour couvrir le coût des évaluations pluriannuelles à effectuer au cours des trois prochaines années (exercices 12-14). Si l'on n'inclut que le tiers de ce montant dans le budget de l'exercice 12 (1,88 million de dollars), le budget total s'élève alors à 28,879 millions de dollars, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à l'exercice 11.

6. Les composantes de ce budget sont les suivantes :

- a) Le budget de base du Secrétariat du FEM s'élève à 18,525 millions de dollars, le même montant que lors de l'exercice précédent, soit une augmentation nulle en valeur nominale. En revanche, le Secrétariat sollicite une dotation de 490 750 dollars au titre d'une initiative spéciale visant à financer les activités du FEM lors du Sommet Rio+20.
- b) Le document GEF/ME/C.40/1, intitulé *Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation*, indique que le Bureau sollicite une dotation totale de 8,24 millions de dollars. Bien qu'il s'agisse d'une augmentation de 120 % par rapport au budget approuvé de l'exercice précédent, il faut noter que 5,5 millions de dollars vont servir au financement des activités d'évaluation pour les trois prochaines années. Le Bureau de l'évaluation demande 18,56 millions de dollars pour le financement de l'ensemble de ses activités au cours de l'exercice 12-15, soit une hausse de 19,4 % par rapport aux dépenses totales des exercices 08-12 qui s'établissaient à 15,54 millions de dollars.
- c) L'Administrateur sollicite une dotation de 3,046 millions de dollars pour son budget de base de l'exercice 12, une augmentation de 11,9 % par rapport à l'exercice 11. La plus grande part de cette augmentation tient à un nouveau « coût d'évaluation des intermédiaires financiers » imposé par la Banque mondiale. L'Administrateur demande en outre 100 000 dollars pour une initiative spéciale (*Examen indépendant des systèmes*) ; 150 000 dollars avaient été approuvés à ce titre en 2009, mais on avait enregistré un dépassement de crédits.
- d) Le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) demande une légère augmentation de 3,3 % pour tenir compte de l'inflation.

7. Le Secrétariat indique qu'il est en désaccord avec le nouveau « coût d'évaluation des intermédiaires financiers » que l'Administrateur fait supporter au FEM. Il conteste cette redevance car il estime que la Banque recouvre déjà les coûts de certains de ces postes de

dépenses. Le Secrétariat a également le sentiment de n'avoir pas été consulté comme il fallait sur cette question.